



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-deuxième session

22-25 février 2011

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission

**pour examen et décision : examen du programme :
statistiques ventilées par sexe**

Rapport du Service de statistique du Ghana sur les statistiques ventilées par sexe

Note du Secrétaire général

En réponse à une demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante et unième session (voir E/2011/24, chap. I.A), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Service de statistique du Ghana concernant l'examen des programmes de statistiques ventilées par sexe**. Établi sur la base d'un vaste processus de consultation, le rapport examine les programmes de statistiques ventilées par sexe à l'aide des informations communiquées par certains pays et organisations internationales et régionales. Il récapitule les difficultés rencontrées par les pays et l'action menée par les institutions pour faciliter l'établissement des statistiques ventilées par sexe. Il présente de nouvelles orientations concernant l'élaboration des programmes de statistiques ventilées par sexe et une liste de propositions à examiner par la Commission.

* E/CN.3/2011/1.

** Cet examen a été organisé en collaboration avec les autorités statistiques des Philippines.



Rapport du Service de statistique du Ghana sur les statistiques ventilées par sexe

I. Introduction

1. Pendant la période qui a précédé la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue en 1995 à Beijing, de nombreux bureaux de statistique à travers le monde, ainsi que des organisations régionales et interrégionales, s'étaient employés à établir des statistiques ventilées par sexe et à les publier. Depuis la Conférence, beaucoup d'autres pays ont mis en route la confection de statistiques ventilées par sexe. Si ces travaux nationaux et internationaux visent en général le même objectif – qui est de faciliter l'analyse des disparités entre les sexes dans divers domaines du développement, en mettant les données statistiques pertinentes ventilées par sexe à la disposition d'un public varié – ils sont très différents par leurs caractéristiques (structure, orientation, portée et résultats). Beaucoup de pays ont obtenu des résultats avec leur programme national de statistiques ventilées par sexe, mais beaucoup d'autres ont besoin d'indications de la part de la communauté internationale pour pouvoir mettre en place le leur.

II. Objectif et portée de l'examen

2. L'objectif du présent examen est d'évaluer l'évolution du domaine des statistiques ventilées par sexe et de recommander les moyens de les développer en tirant parti de l'expérience acquise par les pays et les organisations internationales. Les principes régissant l'examen découlent des recommandations générales formulées dans le Programme d'action de Beijing, qui constituent actuellement la série de directives la plus complète concernant l'établissement de statistiques ventilées par sexes à tous les niveaux (national, régional et mondial).

3. Pour cet examen, on a envoyé un questionnaire à certains pays et organisations internationales pour solliciter des informations quant à la nature, à la teneur et à la portée des dispositions qu'ils ont prises pour produire des statistiques ventilées par sexe. En tout, 20 bureaux de statistique nationaux¹ et six programmes internationaux et nationaux de statistique² y ont répondu. L'analyse des réponses vise essentiellement à : a) déterminer où en est actuellement l'établissement des statistiques ventilées par sexe, au regard de ce qui est énoncé dans le Programme d'action de Beijing; b) déterminer les principaux facteurs expliquant le succès et les résultats de certains programmes de statistiques ventilées par sexe; et c) proposer les moyens de progresser plus vite dans l'établissement de ces statistiques, en s'inspirant de l'expérience des pays et des organes internationaux. En présentant les résultats de l'analyse, on a fait la synthèse des réponses sans les associer à quelque pays que ce soit, sauf pour souligner une situation unique. Il conviendrait de noter

¹ Allemagne, Arménie, Australie, Bélarus, Botswana, Burundi, Colombie, Costa Rica, Cuba, Estonie, Finlande, Ghana, Japon, Lituanie, Maurice, Philippines, Suriname, Porto Rico et Venezuela (République bolivarienne du).

² Banque mondiale, Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Office de statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) et Union internationale des télécommunications (UIT).

que l'examen ne prend en compte que l'expérience des pays et institutions qui ont répondu au questionnaire.

4. Le reste du rapport est constitué de six grandes parties. La partie III décrit la situation actuelle en ce qui concerne les programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe. Elle examine le cadre institutionnel régissant l'élaboration des programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe, notamment le cadre juridique et les dispositifs de coopération avec les principales parties prenantes; les éléments de programme tels que les objectifs recherchés et les activités prévues; les principales réalisations; et les difficultés rencontrées par les pays. La partie IV porte sur les programmes internationaux et régionaux de statistiques ventilées par sexe et examine les activités menées par les institutions concernées pour rassembler des statistiques ventilées par sexe et les diffuser. La partie V examine les activités qui sont entreprises à l'appui des programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe et leur incidence. La partie VI présente les nouvelles orientations qui pourraient être adoptées par les organisations nationales et internationales dans l'établissement des statistiques ventilées par sexe. La partie VII présente les conclusions du rapport et la partie VIII propose quelques points que la Commission de statistique souhaitera peut-être examiner.

III. Présentation générale des programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe

A. Cadre institutionnel

5. Selon le Programme d'action de Beijing, pour établir un cadre institutionnel des statistiques ventilées par sexe : a) les services de statistique doivent « désigner ou nommer des agents chargés de renforcer les programmes de statistiques ventilées par sexe et assurer la coordination, le suivi et la liaison avec les travaux de statistique dans tous les autres domaines, et mettre au point des statistiques intersectorielles » [par. 209 d)]; et b) les gouvernements doivent « veiller à ce que les producteurs et les utilisateurs de statistiques de chaque pays vérifient à intervalle régulier si le système statistique officiel est adéquat et dans quelle mesure il couvre les sexes spécifiquement » [par. 207 b)].

6. Si la plupart des pays ont désigné des personnes ou une unité responsables des statistiques ventilées par sexe, quelques-uns n'ont toujours pas pris de dispositions en la matière. On trouvera ci-après un récapitulatif des différents aspects des dispositions prises par les pays, notamment la responsabilité institutionnelle, le nombre de personnes ou d'unités administratives chargées de cette responsabilité, le type d'unité auquel est confiée cette responsabilité, et le niveau de coopération entre les institutions responsables.

7. En général, l'établissement des statistiques ventilées par sexe incombe au bureau de statistique national. Dans quelques cas isolés, le bureau de statistique national partage cette responsabilité avec d'autres institutions, comme l'organe chargé de la condition de la femme et de l'égalité des chances. Ainsi, en République de Corée, quatre institutions³ participent à la production des statistiques ventilées

³ Ministère de l'égalité hommes-femmes et de la famille, le Bureau de statistique national, Institut coréen pour la promotion de la femme et Institut coréen de la promotion et l'éducation en matière d'égalité des sexes.

par sexe, chacune ayant des responsabilités bien distinctes selon son propre mandat. Dans quelques autres cas, ce rôle est dévolu essentiellement ou uniquement au service chargé de la promotion de la femme ou de l'égalité des sexes⁴, qui peut être secondé par le bureau de statistique national; le programme est alors axé sur la production d'une publication sur les statistiques ventilées par sexe. Dans d'autres pays encore, cette responsabilité n'est confiée à aucune institution en particulier, car la plupart de ces pays considèrent que la ventilation des données par sexe constitue un aspect fondamental de l'analyse démographique et doit être entreprise systématiquement.

8. Parmi les pays qui ont mis en place un mécanisme de coordination (qui peut être une personne ou un organe), il y a des différences quant à la place d'un tel mécanisme dans la structure institutionnelle. Dans certains pays, c'est une personne ou une unité qui est désignée pour s'occuper exclusivement des données ventilées par sexe; dans d'autres, cette responsabilité est confiée à une des divisions ou sections du bureau de statistique national. En général, c'est une division entière (ou une unité⁵ de cette division) qui s'occupe des statistiques ventilées par sexe, comme la division des statistiques démographiques ou sociales, la division des statistiques de la population, etc. Dans d'autres cas, cette responsabilité est confiée à une unité s'occupant de questions multisectorielles, comme les conditions de vie, l'information et le marketing, la recherche scientifique et la planification, les techniques, etc. Certains pays préfèrent confier cette responsabilité à des unités pluridisciplinaires car ils estiment que les statistiques ventilées par sexe sont une question multisectorielle et que leur établissement nécessite la coordination et l'échange d'information entre les secteurs. Dans d'autres pays, cette responsabilité n'est confiée à aucune division en particulier, mais plusieurs divisions du bureau de statistique national sont chargées de traiter chacune un aspect des statistiques ventilées par sexe en rapport avec son domaine d'activité.

9. Dans la plupart des pays où l'établissement des statistiques ventilées par sexe ne relève pas de la responsabilité d'une division, il n'y a qu'une ou deux personnes chargées de la coordination des activités en la matière et cette responsabilité n'est pas nécessairement assumée à plein temps.

Cadre juridique

10. Bien que le Programme d'action de Beijing ne stipule pas que la production des statistiques ventilées par sexe doit être régie par une loi, un certain nombre de pays ont pris des dispositions juridiques en la matière. Les contextes juridiques qui régissent la production des statistiques sont également très divers. Dans presque tous les pays, la production de statistiques est régie par une loi. Dans certains cas, tous les domaines et sources de données sont régis par une seule loi, et dans d'autres, par plusieurs lois. Ainsi, dans certains pays, le recensement de la population tombe sous le coup de la loi générale sur les statistiques et, dans d'autres, il fait l'objet d'une loi à part entière; il y a même des lois qui prescrivent la manière dont les statistiques administratives doivent être organisées⁶. De la même façon, dans certains pays, les statistiques ventilées par sexe sont régies par des lois

⁴ À Porto Rico, par exemple, c'est le Service de l'information de l'Oficina de la Procuradora de las Mujeres qui est chargé de l'établissement des statistiques ventilées par sexe.

⁵ L'unité représente les différentes façons dont les entités d'une division (service, section) sont appelées dans les structures administratives nationales.

⁶ Au Ghana, la loi sur la fonction publique dispose que chaque institution publique doit avoir une direction de la recherche, de la statistique et de l'information.

spécifiques, et dans d'autres, par des lois applicables à d'autres disciplines. Aux Philippines, l'établissement des statistiques ventilées par sexe est prévu par la loi dans tous les domaines⁷.

11. Dans certains pays, les statistiques ventilées par sexe sont régies par la loi sur la statistique. Dans d'autres, elles sont régies par une loi distincte qui fait partie de la législation relative à l'égalité des sexes ou à l'égalité des chances, comme c'est le cas en Lituanie, ou qui constitue un instrument à part entière, comme c'est le cas de la convention vénézuélienne sur la collecte de données statistiques et leur analyse selon une perspective sexospécifique. Il existe une troisième catégorie de pays, ceux qui n'ont pas de lois régissant les statistiques ventilées par sexe. Dans ces pays, l'établissement des statistiques ventilées par sexe, ou plus précisément la ventilation des données par sexe, est considérée comme faisant partie intégrante de la production des statistiques et ne fait pas l'objet d'un programme distinct.

12. À défaut d'un cadre juridique national explicite, certains pays se sont inspirés des dispositions des instruments internationaux⁸ et régionaux⁹ pour élaborer leur programme de statistiques ventilées par sexe. Dans les pays où l'égalité hommes-femmes est une valeur nationale essentielle et où il existe une loi sur l'égalité des sexes, comme la Finlande, la production et la diffusion des statistiques ventilées par sexe sont considérées comme logiques et nécessaires. Dans d'autres pays, l'établissement de statistiques ventilées par sexe n'est pas expressément prescrit par la loi sur les statistiques mais est inscrit dans les prescriptions statutaires de certains programmes financés par le gouvernement¹⁰. En l'absence d'une loi spécifique sur les statistiques ventilées par sexe, beaucoup de pays se sont appuyés sur les plans d'action des programmes de promotion de l'égalité des sexes pour établir des statistiques ventilées par sexe¹¹.

13. Dans l'ensemble, toutefois, l'existence de dispositions spécifiques dans les lois sur les statistiques n'est pas considérée comme indispensable à l'établissement de statistiques ventilées par sexe. Parmi les pays qui ont récemment réexaminé leur

⁷ Aux Philippines, la loi 9710, appelée la Grande Charte des femmes dispose que tous les organismes doivent mettre en place et gérer une base de données sur l'égalité des sexes et le développement, qui contient des statistiques ventilées par sexes et des données ventilées par âge et par sexe qui ont été systématiquement produites et recueillies et régulièrement actualisées pour servir à la planification des activités, à l'élaboration de programmes et à la formulation de politiques.

⁸ Notamment le Programme d'action de Beijing; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 3; et un certain nombre de conventions de l'Organisation internationale du Travail, telle que la Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération de la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale.

⁹ Par exemple, la Charte sociale européenne, et le Comité pour l'égalité entre les hommes et les femmes du Conseil de l'Europe.

¹⁰ Comme, aux États-Unis d'Amérique, le Programme de supplémentation nutritionnelle pour les femmes, les nourrissons et les enfants, ou l'évaluation des pratiques d'embauche en vertu du *Civil Rights Act* et divers programmes d'éducation.

¹¹ Parmi les autres instruments qui constituent un cadre pour l'établissement des statistiques ventilées par sexe, on note les lois sur la protection des droits de la femme et de l'égalité des chances; les plans d'action nationaux visant la promotion de l'égalité des sexes ou l'amélioration de la condition de la femme (Biélorus, Arménie, Lituanie); les stratégies nationales d'élimination de la violence à l'égard des femmes; les programmes nationaux de lutte contre la discrimination; les plans pour l'égalité des sexes et les plans pour l'établissement des statistiques officielles (Burundi).

législation nationale relative aux statistiques, seuls quelques-uns y ont inclus une dimension sexospécifique; les autres ont privilégié différents aspects de la production de statistiques qui n'ont pas nécessairement à voir avec les sexospécificités.

Organisation de la collaboration avec les principaux partenaires

14. Compte tenu du caractère interdisciplinaire des statistiques ventilées par sexe, les programmes nationaux sont nombreux à avoir jugé nécessaire d'établir un mécanisme de concertation. Les relations de travail varient d'un pays à l'autre : ici, le Bureau de statistique national assume l'entière responsabilité de la production de statistiques ventilées par sexe et collabore avec les autres services dans le cadre d'une relation producteur-utilisateur de nature consultative, tandis que là, plusieurs institutions ont des attributions bien définies et doivent coopérer pour remplir leurs missions et objectifs respectifs.

15. Outre les éventuelles consultations bilatérales entre le Bureau de statistique national et les organisations féminines, il existe plusieurs formes de coordination visant à assurer la participation des principaux partenaires et leur contribution aux travaux, par exemple : une équipe spéciale sur les indicateurs liés au sexe, un groupe d'experts qui réfléchit aux moyens d'améliorer la capacité des statistiques de rendre compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, un comité de pilotage composé de représentants de tous les ministères et producteurs de statistiques officielles, un comité interservices sur les statistiques ventilées par sexe ou encore un groupe consultatif spécialisé chargé de conseiller le Bureau de statistique national.

B. Les programmes

16. Dans le Programme d'action de Beijing, il est préconisé que les statistiques soient « collectées, compilées, analysées et présentées par âge et par sexe et reflètent la problématique hommes-femmes existant dans la société » [par. 206 a)] et précisé a) ce qu'il faut faire pour y parvenir, b) les limites du champ d'observation, c) les principaux produits attendus et d) les modalités de diffusion et d'exploitation des informations produites.

17. Toujours d'après le Programme d'action, non seulement les statistiques ventilées par sexe doivent être diffusées de façon régulière et sous une forme compréhensible par un large éventail d'utilisateurs non spécialisés, mais il convient aussi de vérifier à intervalle régulier si le système statistique officiel est adéquat et dans quelle mesure il couvre les sexospécificités, de consolider les sources de données fondamentales nécessaires à l'établissement de certains indicateurs, en particulier l'état civil, et de procéder à des améliorations théoriques et méthodologiques tant pour les domaines traditionnels que pour les nouveaux sujets d'étude comme la violence envers les femmes.

Grands objectifs

18. Souvent, les programmes de statistiques ventilées par sexe se limitent à rassembler et à diffuser des données différenciées selon le sexe. Il existe néanmoins des programmes plus élaborés dont l'objectif, plus ambitieux, est d'infléchir les orientations des bureaux de statistique nationaux et, plus largement, des appareils statistiques. Ces programmes combinent généralement les objectifs suivants :

- a) Soutenir les objectifs des programmes nationaux de promotion de l'égalité et de l'égalité des chances en mettant à leur disposition des statistiques ventilées par sexe;
- b) Encourager et faciliter la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les stratégies, les programmes de travail et les plans d'action nationaux en matière de statistique pour ce qui est de :
- i) La production de données sexospécifiques;
 - ii) La collecte de données au moyen d'enquêtes orientées sur les disparités entre les sexes et les problèmes connexes tels que les budgets-temps et le travail non rémunéré, la dimension sexospécifique de la qualité de vie, les inégalités entre les hommes et les femmes face à la pauvreté et la violence envers les femmes;
 - iii) L'alimentation de bases de données et la diffusion de statistiques et d'indicateurs relatifs à la problématique hommes-femmes grâce à des médias et à des supports variés;
- c) Diriger l'évaluation et l'amélioration d'un jeu d'indicateurs sexospécifiques et/ou gérer un point d'accès centralisé à des statistiques ventilées par sexe sur un site Web;
- d) Resserrer les liens entre les bureaux de statistique nationaux et d'autres structures pour produire des statistiques ventilées par sexe, notamment par la création d'un dispositif de conseil ou de coordination et par le renforcement des capacités;
- e) Surveiller la mise en œuvre des normes et objectifs internationaux et mondiaux de promotion de l'égalité des sexes.

Principaux produits

19. Les principaux produits des programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe se rangent dans quatre grandes catégories :

- a) *Publications sur les femmes et les hommes.* De nombreux pays publient régulièrement des rapports statistiques sur la situation des hommes et des femmes. Certains pays examinés le font une fois par an, d'autres tous les deux ans et d'autres encore à un rythme irrégulier ou moins soutenu. Des ouvrages sont consacrés aux femmes, comme *La vie des femmes en statistiques* (République de Corée) et *Femmes cubaines 1958-2008 : statistiques et réalités* (Cuba), ou à des sujets qui les intéressent. Certains pays diffusent des informations statistiques par communiqué de presse. Des enquêtes sur des sujets tels que les budgets-temps sont également parues dans le cadre de programmes de statistiques ventilées par sexe;
- b) *Bases de données statistiques.* Plusieurs pays se sont dotés, à des fins d'analyse, d'une base de données sur la situation relative des hommes et des femmes dans des domaines tels que l'emploi, l'éducation, la santé et la démographie. D'autres établissent des statistiques et des indicateurs dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement en mettant l'accent sur les femmes et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Quelques-uns consignent les cas de violences contre les femmes. Par ailleurs, la statistique en matière d'égalité hommes-femmes bénéficie de façon de plus en plus systématique de la diffusion en ligne d'un ensemble

d'indicateurs statistiques et d'un large éventail de statistiques issues d'études et de chiffres émanant de l'administration;

c) *Méthodologie*. Certains pays examinés ont travaillé sur les aspects méthodologiques en mettant au point des méthodes de mesure de la pauvreté selon le sexe, en élaborant des lignes directrices sur la production et l'exploitation de statistiques ventilées par sexe et en remaniant les questionnaires de leur enquête nationale auprès des ménages de manière à tenir compte de la problématique hommes-femmes;

d) *Enquêtes sur les statistiques*. Les statistiques ventilées par sexe qui ont pour origine des données d'enquête sont obtenues au moyen d'enquêtes ciblées ou de la collecte de données ordinaire ou programmée effectuées par les bureaux de statistique nationaux et d'autres institutions officielles. Les enquêtes axées sur la problématique hommes-femmes, réalisées dans le cadre des programmes, appartiennent à trois grandes catégories :

i) Des enquêtes générales ayant un rapport quelconque avec la problématique hommes-femmes, dont les résultats sont rassemblés dans des tableaux et diffusés selon une ventilation par sexe. Il peut s'agir de recensements de population, d'enquêtes démographiques et sanitaires nationales, d'enquêtes sociales générales et d'enquêtes intégrées auprès des ménages. Certains pays ont mené des enquêtes particulières sur la qualité de vie, sur les conditions d'emploi, la cessation d'activité et les prestations de retraite, sur les rémunérations des ménages et les bénéfices des entreprises ou encore sur la sécurité individuelle;

ii) Des enquêtes sur des sujets relatifs aux femmes s'inscrivant dans la problématique hommes-femmes, dont les résultats sont présentés, analysés et diffusés selon une ventilation par sexe. Tel est, par exemple, le cas des enquêtes sur l'équilibre entre travail et vie de famille et sur les budgets-temps, ainsi que les modules des enquêtes généralistes consacrés à des questions sexospécifiques;

iii) Des enquêtes sur des questions propres aux femmes, comme le rapport entre grossesse et emploi et les violences à leur égard.

20. Les programmes nationaux ont participé à la collecte de données de différentes manières. Quelquefois, seules existent des enquêtes traditionnelles auprès des ménages, auquel cas il est possible d'opérer une ventilation par sexe, celui-ci étant l'une des variables courantes dans ce type d'enquête. Parfois, des thèmes particuliers sont ajoutés à des enquêtes générales. En ce qui concerne certaines questions telles que l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, le congé parental payé et les violences envers les femmes, des données plus spécifiques et plus détaillées sont recueillies afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Un ordre de priorité est attribué à chacun de ces thèmes dans le programme global d'enquêtes auprès des ménages, qui est revu régulièrement en concertation avec les acteurs extérieurs importants.

C. Exemples de réalisations notables

21. De nombreux bureaux de statistique nationaux ne s'en sont pas tenus aux produits courants de leurs différents programmes et ont aussi innové, avec plus ou moins de succès, en matière de statistiques ventilées par sexe. La participation politique à certains programmes a été forte, par exemple :

- Le Bureau de statistique australien propose des conseils qui couvrent généralement l'ensemble du programme de travail statistique. Il a apporté sa contribution à des enquêtes de commission parlementaires, sur les écarts de rémunération par exemple;
- Son homologue finlandais a collaboré avec différents secteurs de l'administration, en particulier le Conseil pour l'égalité, le Médiateur pour l'égalité et l'Unité égalité, ainsi qu'avec des organisations internationales;
- En Allemagne, la Conférence des ministres chargés de l'égalité a décidé en 2006 de mettre au point un système d'indicateurs sexospécifiques et créé une équipe spéciale composée d'élus et de statisticiens;
- En Colombie, la présidence et le Service de statistique national ont conclu un accord sur la collecte de données statistiques et leur analyse de la problématique hommes-femmes.

22. Certains programmes nationaux ont fait bénéficier d'autres programmes, nationaux et régionaux, de leur expertise. Par exemple :

- Un membre du Bureau de statistique allemand a prêté son assistance technique au Tadjikistan et à d'autres pays;
- Le responsable de la planification des statistiques ventilées par sexe du Bureau finlandais, correspondant statistique du Groupe d'Helsinki sur les femmes et la science, participe également aux travaux de l'équipe spéciale de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur les statistiques ventilées par sexe, notamment à l'alimentation de sa base de données, aux formations visant à sensibiliser les statisticiens aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes et au groupe de travail qui a mené en 2008 le projet de baromètre sur l'égalité entre les sexes;
- La République bolivarienne du Venezuela a conçu et mis en œuvre, à l'intention des bureaux et appareils statistiques nationaux, un cours international de statistique qui met l'accent sur la problématique hommes-femmes et comprend des modules pratiques et théoriques;
- La Colombie a mis sur pied une formation diplômante d'un an sur les statistiques et les indicateurs sexospécifiques à laquelle participent des fonctionnaires nationaux et internationaux des pays de la Communauté andine et d'autres pays d'Amérique latine;
- Aux Philippines, le Centre de recherche et de formation en statistique, en coopération avec la Commission philippine des femmes, a élaboré un manuel et conduit des programmes de formation sur la statistique comme moyen de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans la planification du développement local; il a en outre accueilli les participants à des voyages d'étude sur le thème de la statistique différenciée par sexe, qui venaient de Chine, du Timor-Leste et du Bangladesh.

23. Des normes ont été créées dans le cadre des programmes nationaux de la République de Corée, de l'Institut national de statistiques et de géographie du Mexique et des instituts spécialisés colombien, suédois, finlandais et canadien, normes que d'autres pays sont invités à reprendre.

D. Enjeux

24. À l'issue de l'examen, quatre grands enjeux se font jour :

a) *Le niveau de coopération.* Parce que la statistique différenciée selon le sexe recouvre des thèmes multiples et relève de différents services, il importe au plus haut point de renforcer dans chaque pays les liens entre producteurs de statistiques d'horizons divers. Parfois, les fonctionnaires chargés de cette branche de la statistique la connaissent mal ou en sous-estiment l'importance, et les hauts responsables n'ont pas toujours la volonté de soutenir les initiatives et d'y allouer des financements suffisants;

b) *La disponibilité de données de qualité et la capacité de produire des statistiques ventilées par sexe.* La disponibilité et l'actualité des données posent également problème, ainsi que leur qualité. Pour que le système de diffusion des données soit fiable, les bases doivent être alimentées et mises à jour régulièrement, de même que les sites Web. Or, pour la plupart, les données indispensables pour produire et publier régulièrement des statistiques ventilées par sexe et mettre à jour des bases de données ne viennent pas des bureaux de statistique nationaux et sont souvent communiquées très tardivement. De l'avis de certains, il faudrait réussir à mettre sur pied un programme de systématisation de la production et de la diffusion des statistiques ventilées par sexe et renforcer les capacités des services qui les produisent. Selon d'autres, il s'agirait de renforcer la coordination interne et les accords d'échanges de données entre le bureau national et les autres services de l'appareil statistique du pays et d'instaurer entre eux une collaboration plus étroite. Le plus important est de convaincre les producteurs de ces statistiques que leur tâche n'est jamais terminée;

c) *L'aptitude des utilisateurs à optimiser l'exploitation des informations.* Il est ardu pour certains bureaux d'expliquer constamment aux utilisateurs qu'une interprétation simpliste des différences entre les agrégats par sexe les induit souvent en erreur sur la nature de la différence. Certains ministères de la condition féminine qui ont dirigé l'établissement de statistiques relatives à la problématique hommes-femmes avec l'aide du Bureau de statistique national n'ont pas les capacités nécessaires et ont besoin d'une assistance technique importante;

d) *La limitation des ressources.* Les thèmes nouveaux relatifs à la problématique hommes-femmes posent aussi des difficultés et il faut une volonté forte pour qu'ils soient pris en compte de plus en plus régulièrement et systématiquement. Du fait du manque de moyens, le maintien des programmes d'enquête est également difficile, en particulier pour ce qui est des nouvelles enquêtes sur des sujets tels que le budget-temps, par exemple.

IV. Aperçu des programmes régionaux et internationaux de statistiques ventilées par sexe

25. Le présent chapitre expose le contenu et les réalisations de certains programmes mentionnés par les organisations régionales et internationales qui ont répondu au questionnaire. Trois catégories d'organisations internationales intervenant à des niveaux de programmation différents sont concernées :

- Organisations régionales : le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC);
- Institutions spécialisées : l'Union internationale des télécommunications (UIT);
- Organisations mondiales : la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale.

26. La plupart des organisations régionales et internationales qui ont des programmes de statistiques ventilées par sexe contribuent considérablement au développement de ce domaine par une combinaison d'activités, notamment le partage des connaissances, l'élaboration de concepts et de méthodes de collecte de données, la diffusion de statistiques et d'indicateurs ventilés par sexe, la fourniture de conseils techniques et le financement de programmes.

A. Promouvoir le partage des connaissances et le renforcement des capacités

27. Les organisations n'ont pas toutes des programmes comprenant un volet de renforcement des capacités et de partage des connaissances, mais, en général, les commissions régionales de l'ONU, la Banque mondiale et la Division de statistique de l'ONU ont lancé un certain nombre d'initiatives dans ce domaine. La CEA et la CEPALC conduisent régulièrement des ateliers pour le partage et l'acquisition des connaissances. En outre, dans les années à venir, la CEPALC compte mettre en place une série de formations en ligne. La Banque mondiale a collaboré avec la Commission économique pour l'Europe pour mettre au point des outils audiovisuels et un manuel de formation des agents. Des initiatives sont en cours pour élaborer des stages externes à l'intention du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, en partenariat avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque islamique de développement; et à l'intention des pays d'Afrique subsaharienne, en partenariat avec la BAD et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT).

28. S'agissant du partage des connaissances, EUROSTAT a compilé, en 2008-2009, une liste de données sexospécifiques. Des ateliers techniques sont organisés aux niveaux national et régional pour échanger les données d'expérience et étudier les méthodes, les définitions et les moyens d'enquête ainsi que d'autres questions de collecte de statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC). La CEA a créé le Réseau africain des statistiques ventilées par sexe (GESNET) pour disposer d'un cadre de partage des connaissances, d'apprentissage collégial et d'établissement de réseaux entre tous les acteurs

intervenant dans ce domaine. Elle a également créé un Observatoire africain des droits de la femme (AWRO).

29. La Division de statistique, en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a organisé, ces quatre dernières années, trois forums mondiaux sur les statistiques ventilées par sexe. Elle assure également les services de secrétariat d'un groupe d'experts interinstitutions chargé de promouvoir le partage données d'expérience et de définir la voie à suivre dans le domaine des statistiques ventilées par sexe.

B. Outils de production de statistiques ventilées par sexe

30. Toutes les organisations qui ont répondu au questionnaire ont mis au point des outils techniques pour différents aspects de la production de statistiques ventilées par sexe. Certains sont axés sur la collecte de données, d'autres sur la compilation des statistiques, d'autres encore sur l'analyse ou la présentation des données. Les outils du CIS-STAT comprennent l'analyse d'indicateurs statistiques ventilés par sexe reposant sur le recensement démographique (2001) et des moyens d'étude de la violence au sein de la famille et à l'égard des femmes (2008). Sur le plan des méthodes, la CEPALC a contribué à la mesure de la pauvreté du point de vue de la problématique hommes-femmes.

31. En 2008-2009, EUROSTAT a fait l'inventaire de ses données sexospécifiques, en prévoyant de tenir davantage compte de cet aspect dans la collecte des données et les activités envisagées. La Division de statistique de l'ONU a publié un guide des statistiques du budget-temps : mesure du travail rémunéré et non rémunéré¹² ainsi qu'une classification internationale correspondante des activités à prendre en compte dans les budgets-temps. La CEA a élaboré un guide de référence pratique pour intégrer une perspective sexospécifique et la production des ménages dans les budgets, les politiques et les comptes nationaux en Afrique et apporté son appui à certains pays, à titre expérimental, pour qu'ils mènent, à cet effet, des enquêtes sur les budgets-temps. L'UIT met au point des normes et des méthodes pour les statistiques de l'informatique, y compris des indicateurs sexospécifiques. Elle a revu sa collecte de données pour tenir compte des données relatives aux enquêtes sur les ménages, renforçant le nombre de données désormais disponibles sur l'utilisation de l'informatique selon le sexe.

C. Compilation de statistiques et d'indicateurs

32. Le CIS-STAT possède une abondante base de données ventilées par sexe qui couvre une vaste gamme de sujets et tire parti des recensements nationaux, des enquêtes par sondage (notamment sur la population active, le budget des ménages, les budgets-temps, etc.) et des sources administratives. La CEPALC joue un rôle de coordination important pour la définition d'indicateurs sexospécifiques, l'élaboration de méthodes adaptées à leur mesure et le renforcement des capacités nationales de collecte de données sur de nouvelles questions telles que le budget-temps et le travail non rémunéré, la violence à l'égard des femmes et leur participation politique. Elle a également établi des indicateurs relatifs à l'égalité des sexes et à la pauvreté pour compléter ceux qui mesurent les réalisations obtenues

¹² Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.04.XVII.7.

dans l'optique des objectifs du Millénaire pour le développement. Une autre avancée importante est la création de l'Observatoire de l'égalité des sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes, un outil stratégique permettant aux pays de surveiller l'autonomie économique, politique et physique des femmes. La CEA a élaboré et mis à l'essai l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, mécanisme de suivi qui aide les décideurs à évaluer leurs propres résultats et à suivre des politiques de parité entre les sexes.

D. Présentation et diffusion de statistiques ventilées par sexe

33. Les travaux du CIS-STAT portent sur l'harmonisation du système d'indicateurs sur la base des recommandations internationales. Le CIS-STAT publie régulièrement des statistiques ventilées par sexe sur des domaines thématiques et des outils analytiques, qui sont communiquées aux chefs d'État et de gouvernement ainsi qu'aux divers ministères et départements. Les activités du programme de la CEPALC dans ce domaine sont axées sur la mise en place d'un système intégré et flexible d'indicateurs sexospécifiques en Amérique latine et aux Caraïbes ainsi que de l'Observatoire de l'égalité des sexes pour la région. En outre, depuis 2001, un système régional d'indicateurs sexospécifiques a été mis en place pour appuyer la diffusion périodique de données sur le site Web de la CEPALC (www.eclac.cl/mujer). Le bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes entreprend également des activités visant à compléter les données des pays des Caraïbes.

34. Les dernières publications et études d'EUROSTAT sur les statistiques ventilées par sexe sont, notamment : *La vie des femmes et des hommes en Europe – Un portrait statistique* (2008); « Employment gender gap in the EU is narrowing » (2008) et *Reconciliation between work, private and family life in the European Union* (2009).

35. La Division de statistique compile des indicateurs sur les femmes et les hommes et les diffuse en ligne¹³. Elle publie aussi tous les cinq ans un rapport analytique sur la situation des femmes dans le monde (*The World's Women*). Bien que l'UIT n'ait pas de programme distinct de statistiques ventilées par sexe, elle les recueille dans le cadre de sa collecte régulière de statistiques des TIC. La Banque mondiale a des publications vedettes sur les statistiques ventilées par sexe, notamment une publication biennale (*The Little Data Book on Gender Statistics*) et une autre intitulée *Equality for Women: Where Do We Stand on Millennium Development Goal 3?* (2008) qui suit les progrès de la réalisation des cibles de l'objectif du Millénaire n° 3.

E. Bases de données

36. Les réalisations de la Division de la promotion de l'égalité des sexes de la CEPALC en matière de statistiques ventilées par sexe comprennent une base de données en ligne, les données statistiques de l'Observatoire de l'égalité des sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les connaissances obtenues dans le cadre des réunions des groupes d'experts et du Groupe de travail sur les indicateurs

¹³ <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/indwm/default.htm>.

sexospécifiques de la Conférence statistique des Amériques ainsi que la publication de nombreux articles et documents.

37. L'Observatoire de l'égalité des sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes fournit des données statistiques officielles et comparables des pays de la région sur certains indicateurs stratégiques dans le domaine de l'autonomie des femmes du point de vue physique, économique et décisionnel. Ces informations sont publiées dans les quatre principales langues de la région de la CEPALC (l'espagnol, l'anglais, le français et le portugais) (<http://www.cepal.org/oig/>). La CEA compte créer une base de données ventilées par sexe et aider les États membres à compiler, stocker, harmoniser et diffuser des statistiques ventilées par sexe.

38. La Banque mondiale a créé le logiciel ADePT dont le module sur les questions hommes-femmes permet de produire des tableaux retenant de sexe de la personne comme premier niveau d'analyse et exposant les particularités des individus et des ménages en termes de pauvreté, d'éducation, d'emploi et d'utilisation des services (<http://go.worldbank.org/6MXNV6HFT0>).

F. Conseils techniques

39. Grâce aux activités de coopération technique de la CEPALC, un nombre croissant de pays d'Amérique latine ont avancé dans la mise en place d'un système indépendant d'indicateurs ventilés par sexe; d'autres ont pu collecter des données sur les inégalités entre les sexes ou systématiquement ventiler par sexe leurs données officielles. Depuis 2000, une assistance technique a été dispensée au niveau national pour l'organisation des rencontres internationales annuelles sur les statistiques ventilées par sexe, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI). Les missions d'assistance technique de la CEPALC ont permis d'établir, dans la majorité de ses États membres, une coopération institutionnelle entre producteurs et utilisateurs de statistiques ventilées par sexe, notamment les bureaux de statistique nationaux, les mécanismes nationaux en faveur des femmes et les ministères techniques. L'UIT fournit une assistance technique aux pays en développement pour les aider à collecter des données sur les TIC, notamment ventilées par sexe, par des enquêtes sur les ménages et aide les autorités à collecter et diffuser ces données. La coopération technique proposée par la CEA prend la forme de réunions, d'ateliers, de services consultatifs et de documents dans les divers domaines du développement des statistiques, à la demande des gouvernements africains, des institutions sous-régionales et régionales, ou prend la forme d'une assistance technique et d'outils servant à mener des activités statistiques ou à en faire la promotion.

G. Appui financier au titre des programmes

40. Par le biais des financements du Mécanisme d'octroi de dons pour le développement de la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Europe et la Banque mondiale ont mis au point des exposés multimédias et un manuel de formation intitulé « Établissement de statistiques différenciées selon le sexe : un outil pratique » qui ont permis de former de nombreux formateurs nationaux en vue de sensibiliser les utilisateurs et les statisticiens à la production, l'utilisation et la mise à jour des statistiques ventilées par sexe.

41. La Banque mondiale dispose de deux mécanismes pour financer le renforcement des capacités statistiques des pays : le Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités statistiques et le Programme pour le renforcement des capacités nationales pour la production, l'analyse et la diffusion des données statistiques qui accordent des prêts et des crédits d'investissements au titre du renforcement des capacités statistiques. Ces fonds, toutefois, n'ont pas exclusivement servi au renforcement des statistiques ventilées par sexe dans ces pays.

V. Appui au développement de la statistique

42. Beaucoup de programmes de statistiques ventilées par sexe bénéficient ou ont bénéficié de diverses formes d'aide et de coopération de la part d'institutions internationales, régionales et nationales :

a) *Appui au programme.* Le Programme des Nations Unies pour le développement a apporté son concours technique à la République bolivarienne du Venezuela pour mettre au point un système d'enregistrement des plaintes déposées par des femmes ayant subi des violences, plus particulièrement pour l'acquisition de matériel; il a aussi envoyé un conseiller pour l'installation du système au niveau national;

b) *Coopération technique.* En Lituanie, le programme de statistiques ventilées par sexe remonte à 1997 et à la mission technique réalisée sous les auspices de l'Institut suédois de statistique et de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international. La Colombie a quant à elle bénéficié d'une aide de l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement et le Pérou de l'appui du Mexique;

c) *Formation et échange de connaissances.* De nombreux pays mentionnent leur participation à des réunions d'experts et ateliers internationaux sur les statistiques ventilées par sexe, qui a eu des conséquences positives pour le développement de leur programme. Par exemple :

i) Les ateliers sur les statistiques ventilées par sexe, organisés par les commissions régionales des Nations Unies, ont donné des informations sur les tendances internationales en la matière et transmis des connaissances pratiques;

ii) Le Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe, organisé par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires de développement, ont offert aux pays et à d'autres entités la possibilité d'échanger des savoirs et des données d'expérience;

iii) Les réunions sur les statistiques ventilées par sexe qui se tiennent une fois par an à Aguascalientes, au Mexique, ont donné lieu à des progrès dans certains pays membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC);

d) *Programmes régionaux ou coordonnés régionalement.* Plusieurs pays ont bénéficié du programme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) soutenu par la Banque mondiale; d'autres parlent des sessions de travail de la Commission. La conférence annuelle de l'Institut national de statistique et de géographie mexicain, initiative coordonnée au niveau régional, a concouru à la

formation de professionnels travaillant sur la problématique hommes-femmes en leur faisant découvrir les connaissances acquises dans le cadre de programmes analogues menés dans la région. Les programmes régionaux de la Communauté des Caraïbes et de la Banque africaine de développement ont également aidé certains pays des régions concernées;

e) *Documentation et ressources techniques.* Plusieurs outils et documents méthodologiques ayant aidé les programmes nationaux à développer la statistique sur la problématique hommes-femmes ont été jugés utiles, en particulier *Engendering Statistics: a tool for change* (institut suédois), *Établissement de statistiques différenciées selon le sexe : un outil pratique* (CEE), *Technical assistance guide for the production and use of gender indicators* (FNUAP, UNIFEM, CEPALC) et *Training manual. Democratic governance and gender equality in Latin America and the Caribbean* (CEPALC). De plus en plus d'outils sont maintenant accessibles en ligne ou diffusés sur support électronique.

VI. Nouvelles orientations des programmes de statistiques ventilées par sexe

43. La Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a été à l'origine de nombreuses avancées techniques dans le domaine des statistiques ventilées par sexe, surtout entre 1975 et 1995. Comme de nombreuses organisations internationales, elle a soutenu activement les programmes de statistiques ventilées par sexe partout dans le monde en jouant un rôle moteur, notamment dans l'établissement de statistiques et la production de documents techniques.

44. Du fait de la réduction sensible du programme pendant la dernière décennie (1996-2006), de nombreux programmes nationaux ont marqué le pas en l'absence d'assistance coordonnée aux pays. Cependant, les progrès réalisés dans certaines régions (CEE et CEPALC) sont liés à l'intensification régulière de la coordination des mesures de soutien et des conseils – essentiellement techniques.

45. Pour essayer de donner un nouvel élan aux programmes de statistiques ventilées par sexe dans le monde, la Division de statistique a établi en 2006, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Banque mondiale, un Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe et des forums mondiaux sur le sujet afin d'ouvrir de nouvelles pistes. De manière générale, ce sont les utilisateurs qui ont imprimé le rythme de développement des statistiques ventilées par sexe en sollicitant les services compétents qui ont répondu à leurs demandes. Ce rôle des utilisateurs est clairement reconnu dans les réponses au questionnaire, qui préconisent d'ailleurs de prendre des dispositions favorables à la coopération entre producteurs et utilisateurs de statistiques.

46. La Division de statistique est appelée à jouer un rôle mobilisateur dans le développement des statistiques ventilées par sexe. Les réponses, qui exhortent à la Division à assumer ce rôle, expriment également les besoins suivants :

a) Mettre à nouveau l'accent sur la formation des personnels chargés des statistiques ventilées par sexe, le renforcement des capacités à l'échelle de l'ensemble de l'appareil statistique et la formation des utilisateurs, y compris par :

i) Un dialogue et une coopération entre producteurs et utilisateurs de statistiques;

- ii) L'intégration des statistiques ventilées par sexe dans les stratégies nationales de développement de la statistique;
 - iii) La collecte de données qui reflètent les questions et problèmes hommes-femmes sous des aspects encore peu étudiés tels que les budgets-temps, la mesure des violences infligées aux femmes ou encore l'environnement et les changements climatiques;
 - iv) L'établissement de statistiques et d'indicateurs rendant compte des inégalités entre les hommes et les femmes;
 - v) L'analyse des statistiques ventilées par sexe;
- b) Produire des outils audiovisuels et se servir des technologies de l'information et de la communication pour former le personnel des bureaux de statistique nationaux, y compris en enrichissant et en adaptant ce qui existe déjà, par exemple :
- i) Les outils audiovisuels de la Banque mondiale/CEE;
 - ii) Les cours dématérialisés de la CEPALC;
 - iii) Un nouveau module sur les statistiques ventilées par sexe à créer sur le site de formation à la statistique en ligne de la Banque mondiale;
- c) Produire et mettre à jour des manuels et des outils de référence sur :
- i) La collecte de données sur des sujets nouveaux et inhabituels, tels que la violence envers les femmes, les budgets-temps, la criminalité et la victimation, le vieillissement et l'assurance vieillesse, l'environnement et les changements climatiques, la pauvreté et les populations autochtones;
 - ii) L'amélioration de l'état civil et des statistiques démographiques nationales pour que les informations sur les taux de fécondité, de mortalité, de mortalité maternelle et de nuptialité soient plus fiables;
 - iii) La mise au point d'outils méthodologiques;
- d) Établir des statistiques sur des aspects de la situation relative des hommes et des femmes qui ne font pas encore l'objet d'une collecte systématique des données, par exemple :
- i) La réalisation de statistiques visant à mieux évaluer les incidences des technologies de l'information et de la communication sur l'autonomisation des femmes;
 - ii) La réalisation de statistiques sur la participation politique à tous les niveaux de la vie publique;
- e) Renforcer les capacités des programmes de statistiques ventilées par sexe, notamment par :
- i) L'analyse et la diffusion de statistiques ventilées par sexe;
 - ii) La mise au point, la planification et la mise en œuvre effective de plans de développement des statistiques ventilées par sexe;
 - iii) L'établissement d'un réseau de partage des connaissances;
 - iv) Le recensement d'informations sur la situation des statistiques ventilées par sexe dans chaque pays afin de dégager et de renforcer les bonnes pratiques;

f) Encourager les accords de coopération interservices entre les bureaux de statistique nationaux et les dispositifs de protection des femmes et de promotion de l'égalité des sexes;

g) Soutenir une forme de coopération internationale entre des pays dotés d'appareils statistiques plus ou moins perfectionnés dans laquelle les plus avancés aident les autres.

VII. Conclusions

47. Les conceptions de ce que doit être un programme de statistiques ventilées par sexe sont multiples. Même si certaines sont conformes au Plan d'action de Beijing, elles restent encore trop souvent limitées à la diffusion routinière de données ventilées par sexe. Dans la période qui a précédé la conférence de Beijing, la Commission de statistique a donné des lignes directrices fortes pour que les statistiques ventilées par sexe prennent de l'essor, ce qui a débouché sur le cadre de référence complet qui figure dans le Plan d'action. Pourtant, plusieurs publications techniques novatrices ne sont plus en circulation ou n'ont pas été mises à jour.

48. L'engagement a néanmoins été fort dans plusieurs régions, en particulier au niveau de la CEE et de la CEPALC, qui ont entamé un travail méthodologique, et dans plusieurs pays. Cela étant, pour diverses raisons, notamment l'absence de direction technique et les restrictions financières, trop de pays ne se sont pas encore dotés d'un programme de statistiques ventilées par sexe répondant aux plus modestes attentes du Plan d'action de Beijing bien que beaucoup aient signé ce texte. Les possibilités de financement sont certes limitées mais celles qui existent, comme le Programme pour le renforcement des capacités nationales pour la production, l'analyse et la diffusion des données statistiques (STATCAP) de la Banque mondiale, ne sont pas totalement exploitées, ce qui ralentit encore le développement de la statistique. Étant donné que les niveaux de développement atteints par les pays sont très différents et que les besoins sont variés, les institutions internationales et régionales doivent conjuguer et répartir leurs efforts de façon coordonnée pour accroître les chances de réussite.

49. La Division de statistique¹⁴ a joué un rôle moteur reconnu et apprécié avant la conférence de Beijing. Son autorité technique est à l'origine de nombreux programmes et de la réussite de plusieurs d'entre eux, nationaux ou régionaux. On lui doit aussi la place importante accordée à la statistique dans le Plan d'action. Beaucoup de programmes nationaux, régionaux et internationaux ayant bénéficié du travail de la Division sont maintenant solides et soutiennent les programmes qui voient le jour dans d'autres pays. Le besoin d'un tel pouvoir de mobilisation continue de se faire sentir et mérite qu'on y réfléchisse à nouveau.

¹⁴ Plusieurs parties des programmes de statistiques ventilées par sexe ont été financées par le Gouvernement norvégien, le Programme de développement intégrant hommes et femmes, le Groupe consultatif mixte des politiques, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Centre de recherches pour le développement international.

VIII. Points à examiner

50. La Commission est invitée à étudier les possibilités de pousser la Division de statistique à prendre en main le développement des statistiques ventilées par sexe, ce que devrait faciliter sensiblement le regroupement des programmes de l'Organisation des Nations Unies concernant les femmes sous l'égide d'ONU-Femmes. La Commission souhaitera peut-être examiner les propositions suivantes :

- a) Faire des observations sur les propositions figurant au paragraphe 46;
- b) Décider des suites à donner au présent examen, qui pourraient prendre les formes suivantes :
 - i) Un examen plus complet des programmes de statistiques ventilées par sexe à l'échelon régional ou interrégional afin de mettre au point un modèle de programme de statistiques ventilées par sexe que les pays pourraient suivre;
 - ii) Des examens régionaux conduits par les commissions régionales avec la collaboration des organisations statistiques régionales en s'appuyant sur un schéma concerté dont l'élaboration serait confiée à la Division de statistique en consultation avec le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe;
 - iii) Une synthèse de l'ensemble des examens régionaux et un répertoire des acquis nationaux dans le domaine des statistiques ventilées par sexe qu'élaborerait la Division de statistique avec l'aide du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe;
- c) Collaborer avec la Commission de la condition de la femme pour établir un ensemble minimum d'indicateurs sexospécifiques qui pourront être établis et diffusés internationalement en vue de comparer l'état d'avancement des statistiques ventilées par sexe et les moyens disponibles dans chaque pays;
- d) Étendre le mandat du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe pour y introduire un inventaire périodique des outils techniques et autres ressources et pour recenser les lacunes, les complémentarités et les économies et synergies possibles dans les activités et les produits des programmes de statistiques ventilées par sexe;
- e) Recommander que le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe se réunisse une fois par an pour faire le point sur les progrès de la statistique appliquée à la problématique hommes-femmes et que le Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe se tienne tous les deux ans pour offrir un espace d'échange des données d'expérience;
- f) Encourager les commissions régionales et les autres organes régionaux ou sous-régionaux à soutenir les programmes de statistiques ventilées par sexe des appareils statistiques nationaux;
- g) Recommander que la Division de statistique renforce son programme de statistiques ventilées par sexe de façon à proposer un meilleur appui technique aux pays et à favoriser les progrès techniques et méthodologiques.